

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

Date de la
convocation
02/04/2021

OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION

**SUBVENTION AU
SYNDICAT DES
VIGNERONS DU
DUCHE D'UZES**

ANNEE 2021



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 AVRIL 2021



**DELIBERATION N° 22
DU**

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans le foyer communal (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. REWUCKI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- M. FILIPIAK (procuration à J.-M. SARTEL)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a versé l'année dernière 150 € à ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2021 une subvention de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2021, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

